

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX – VARILHES

du mercredi 4 mars 2020 à 18h00

Par suite d'une convocation en date du 26 février 2020 les membres composant le conseil de la Communauté d'agglomération Pays Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Roger SICRE.

PRESENTS : Mmes, Ms

Roger SICRE (LOUBENS), Norbert MELER (FOIX), Jean-François MANAUD (COS), Joseph PUIGMAL (CRAMPAGNA), Francis AUTHIE (FOIX), Pierre VILLE (GANAC), Patrick EYCHENNE (VARILHES), Florence ROUCH (FOIX), Michel AUDINOS (SOULA), Thomas FROMENTIN (FOIX), José RAMOS (MONTGAILHARD), Catherine BARBARIA (RIEUX DE PELLEPORT), Monique GONZALES (FOIX), Francis LAGUERRE (PRAYOLS), Numen MUÑOZ (VERNIOLLE), vice-présidents, Serge PALACIOS (PRADIERES), Jean-François SPIRIET (VIRA), Yves MARCEROU (GUDAS), Jean-Paul FERRE (VERNAJOUL), Jean-Pierre VILLENEUVE (BURRET), Michel TARTIÉ (ST PAUL DE JARRAT), membres du bureau,

Jean-Louis PUJOL (ST MARTIN DE CARALP) représenté par son suppléant Alain CAUJOLLE

Michel ROUCH (ARABAUX), André EYCHENNE (ARTIX), Serge DERRAMOND (BAULOU), Paul CAYROL (BENAC), Paul CAILLABA (BRASSAC), Alain NAUDI (CALZAN), Danielle CARRIERE (CAZAUX), Jacques MORELL (DALOU), Mina ACHARY, Marine BORDES, Pascale CANAL, Elisabeth CLAIN, Jean-Michel DRAMARD, Jean-François GAVELLE, Jacques GOMES, Alain NAVARRO, André PECHIN, Dominique SUBRA (arrivée à 18h30), (FOIX), Jean-Claude SERRES (L'HERM), Colette LAGARDE-AUTHIE (MALLEON), Michel CARRIERE (MONTEGUT PLANTAUREL), Pascal ARZENS (MONTGAILHARD), Alain FOURNIE (RIEUX DE PELLEPORT), Jean-Pierre MIROUZE (ST BAUZEIL), Daniel BESNARD (ST FELIX DE RIEUTORT), Jacques DEJEAN (ST JEAN DE VERGES), Jean-Noël COLIN (ST PIERRE DE RIVIERE), André RUFFAT (SEGURA), Alain GARNIER (SERRES SUR ARGET), Marie-Claude BENAZET, Nadine DANDINE, René RESCANIERES (VARILHES), Alban ALOZY (VENTENAC), Josiane BOUDEAUD, Lionel OLIVIER (VERNIOLLE)

EXCUSES ET REPRESENTES : Mmes, Ms

Raymond FIS (COUSSA), procuration à Daniel BESNARD

Paul HOYER (FERRIERES), procuration à Pierre VILLE

Christine PAVELAK-BOURLIER (ST JEAN DE VERGES) procuration à Jacques DEJEAN

Nathalie MAURY (ST PAUL DE JARRAT) procuration à Michel TARTIÉ

Martine ESTEBAN (VARILHES), procuration à Patrick EYCHENNE

EXCUSES

Didier CALVET (LOUBIERES), Jean-Paul ALBA, Marie-Noëlle SAMARCQ (FOIX)

ABSENTS : Mmes, Ms

René-Bernard AUTHIE (CELLES), Sylvie DARS (LE BOSCH), Pascal LETARD (MONTLOULIEU), Nathalie AUTHIE (VERNIOLLE),

Monsieur Thomas FROMENTIN a été élu Secrétaire de séance.

A 18 heures, la séance est ouverte.

Après approbation à la majorité du compte rendu de la séance précédente et des délibérations s'y rapportant, Monsieur le président informe des décisions qu'il a prises ainsi que de celles prises lors des précédents bureaux communautaires en date du 22 janvier et 12 février 2020.

DELIBERATIONS ADOPTEES

1- Jeunesse / construction du pôle jeunesse collaboratif - attribution du marché de travaux

Rapporteur : Jean-François MANAUD

Par délibération du 13 décembre 2017, le conseil communautaire a validé le diagnostic et le projet de territoire et notamment l'action 2.2. - construction d'un pôle jeunesse collaboratif à Foix.

Par délibération du 10 avril 2019, le conseil communautaire a autorisé le programme à hauteur de 2.178.428,76 € TTC pour l'opération de construction d'un pôle jeunesse collaboratif.

Par délibération du 10 avril 2019, le conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de pôle jeunesse collaboratif au groupement constitué autour du cabinet OeCO architectes.

Par délibération du 25 septembre 2019, le conseil communautaire a approuvé l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel définitif des travaux à 1.564.000 € HT.

La consultation a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 9 décembre 2019.

La commission « marchés en procédures adaptées » réunie le 24 février 2020, sur la base du rapport d'analyse des offres présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre a émis un avis favorable ;

Il est proposé :

1. **D'APPROUVER** les propositions de choix des entreprises présentées par la commission et le maître d'œuvre ;
2. **D'ATTRIBUER** les marchés de travaux aux entreprises ci-dessous désignées :

Lot	Attributaire	Montant HT
Lot n° 1 – VRD – gros œuvre	CROA TP – Pamiers (09)	403 314,63 €
Lot n° 2 – Charpente bois	ANTRAS OSSATURE BOIS – Salies du Salat (31)	206 416,21 €
Lot n° 3 – Terre	RAH INVENTERRE SCOP - Lherm (31)	19 298,54 €
Lot n° 4 – Couverture ardoise – bardage	SARL FALGUIE - TaurignanCastete (09)	142 404,29 €
Lot n° 5 – Menuiseries extérieurs - bois et occultations	SARL HIJOSA & FILS - La Bastide de Bousignac (09)	129 848,04 €
Lot n° 6 – Serrurerie et métallerie	Infuctueux – relancé en procédure négociée	
Lot n° 7 – Plâtrerie, isolation et faux-plafonds	SARL LAGRANGE PLATRERIE - Pamiers (09)	129 843,93 €
Lot n° 8 – Menuiseries intérieures et signalétique	SARL MENUISERIE SOUEIX-LEROUX - Castelnau-Durban (09)	62 709,29 €
Lot n° 9 – Revêtement de sols souples et peinture	MJ DECORS 09 - Surba (09)	43 265,27 €
Lot n° 10 – Carrelage et faïence	TECHNICERAM - Cugnax (31)	8 800,00 €
Lot n° 11 – Electricité, courants forts et faibles et panneaux photovoltaïques	SOCIETE BM - Lavelanet (09)	233 058,35 €
Lot n° 12 – Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires	SOCIETE BM - Lavelanet (09)	183 878,59 €
Lot n° 13 – Ascenseurs	ORONA SUD-OUEST - SerresCastet (64)	22 790,00 €
Lot n° 14 – Banque d'accueil	SARL PHILIPPE MORERE - Benac (09)	5 500,00 €
Lot n° 15 – Nettoyage	Infuctueux – relancé en procédure négociée	
TOTAL		1 585 127,14 €

3. **D'AUTORISER** le président à signer les actes d'engagements et autres pièces du marché afférent à l'objet de la présente délibération pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 ;

4. **DE DECLARER** les lots n°6 - serrurerie et métallerie et n°15 - nettoyage, pour lesquels aucune offre n'a pas été déposée dans les délais limite de remise des offres, infructueux ;
5. **DE DIRE** que les lots déclarés infructueux seront relancés selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ;
6. **DE PRECISER** les crédits nécessaires à cette opération ont fait l'objet d'une autorisation de programme d'un montant de 2.178.428,76 € TTC.

Adopté à l'unanimité

2- Politiques contractuelles / Action Cœur de Ville – Opération de revitalisation de territoire : approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle 2018-2025 Action Cœur de Ville de Foix

Rapporteur : Norbert MELER

Le 27 mars 2018 a été lancé le programme national Action Cœur de Ville. La convention-cadre de la ville de Foix a été signée le 28 septembre 2018 notamment par la commune et la communauté d'agglomération.

Le 24 octobre 2019, a eu lieu la signature du contrat régional de développement et de valorisation des bourgs-centres.

Le 23 novembre 2018, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) a créé l'opération de revitalisation de territoire (ORT). A l'issue de la phase d'initialisation de dix-huit mois, les conventions-cadres Action Cœur de Ville doivent se transformer en convention d'ORT.

Le 5 février 2020, le comité de projet a approuvé les éléments constitutifs de l'avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Foix 2018-2025.

Il est rappelé que le programme national Action Cœur de Ville a vocation à redynamiser les villes moyennes et conforter leur rôle moteur de développement sur leur bassin de vie.

L'ORT est pour sa part un nouvel outil en faveur des collectivités qui souhaitent porter et mettre en œuvre un projet de territoire pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes. Il est porté prioritairement par la commune-centre et son intercommunalité qui s'accordent sur une stratégie élaborée à partir d'un diagnostic des besoins, des potentiels et des atouts du territoire dans une dimension multisectorielle. L'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux notamment pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, favoriser la réhabilitation de l'habitat, mieux maîtriser le foncier et faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

L'avenant n°1 à la convention-cadre Action Cœur de Ville de Foix, relatif à la phase de déploiement du programme Action Cœur de Ville et valant ORT, a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville de Foix ainsi que de l'opération de revitalisation de territoire qui s'applique sur les communes de Foix, Varilhes et Verniolle.

La convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la fin de la période d'initialisation du programme Action Cœur de Ville de Foix, soit jusqu'au 28 mars 2025. Elle pourra faire l'objet d'avenants modificatifs tout au long de la démarche, notamment pour faire évoluer son périmètre (la commune de Montgailhard, par ailleurs signataire du contrat bourgs-centres, étant susceptible d'intégrer l'ORT) ; de même, la convention pourra être prorogée après accord des parties.

Il est précisé que l'avenant n°1 ne vaut pas OPAH-RU : les programmes d'amélioration de l'habitat portés par la Communauté d'agglomération seront menés jusqu'à leur terme (OPAH-RU le 27 février 2021 et PIG le 1^{er} mars 2021) sans modifier les objectifs, les périmètres et les aides publiques.

La définition des secteurs d'intervention de l'ORT répond à plusieurs principes :

- l'un des secteurs d'intervention concerne le centre-ville de Foix, ville principale de la communauté d'agglomération qui accueille une ou plusieurs actions retenues dans le plan d'actions ;

- d'autres secteurs d'intervention sont identifiés et concernent les centres-villes des bourgs jouant un rôle de centralité et d'équilibre à l'échelle du bassin de vie, en l'occurrence Varilhes et Verniolle.

La stratégie de développement est déclinée à travers cinq axes stratégiques :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré entre la périphérie et le centre-ville.
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
5. Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

L'évaluation des projets et du dispositif sera réalisée durant toute la durée de la convention de manière concertée et partenariale. Elle concernera le processus et le pilotage de projet et les résultats des opérations.

La gouvernance du présent avenant s'appuie sur celle définie aux articles 3 et 4 de de la convention-cadre pluriannuelle 2018-2025 Action Cœur de Ville de Foix. Cependant, pour une plus grande cohérence, les comités techniques et de projet Action Cœur de Ville/ORT sont couplés aux comités techniques et de pilotage des dispositifs ANRU et Bourgs-centres Occitanie.

Il est proposé :

1. **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Foix 2018-2025 actant la mise en œuvre de la phase de déploiement du programme et valant opération de revitalisation de territoire pour les communes de Foix, Varilhes et Verniolle ;
2. **D'AUTORISER** le président à effectuer toute démarche et à signer tout document, nécessaires à la concrétisation de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Dominique SUBRA (Foix)

3- Environnement / approbation du plan climat air énergie territorial de la Vallée de l'Ariège 2020-2025

Rapporteur : Florence ROUCH

L'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération.

Par délibération du 5 juillet 2017, le conseil communautaire a transféré cette compétence au syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège.

Après prise en compte des observations émises dans le cadre des différentes consultations réglementaires, il est proposé d'approuver le PCAET 2020-2025, qui se décline en cinq axes d'actions :

- Axe 1 : porter l'aménagement de la vallée de l'Ariège vers l'excellence énergétique et environnementale.
- Axe 2 : développer les productions d'énergies renouvelables et locales.
- Axe 3 : promouvoir la sobriété énergétique et des usages des bâtiments.
- Axe 4 : promouvoir un développement économique et une agriculture, résolument tournés vers la transition énergétique.
- Axe 5 : développer des modes de déplacement économes et moins carbonés, adaptés au territoire rural et de montagne.

Le Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège assurera son rôle de pilote pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET. Un comité de suivi annuel sera organisé afin de présenter l'avancée de la mise en œuvre du PCAET aux acteurs institutionnels, aux porteurs de projet et aux divers conseils de développement du territoire.

Il est proposé :

1. **D'ADOPTER** le tableau recueillant les modalités de prise en compte des avis reçus et annexés à la présente délibération ;
2. **D'APPROUVER** le plan climat air énergie territorial de la Vallée de l'Ariège modifié et annexé à la présente délibération ;

3. **D'AUTORISER** le président à engager les démarches et les procédures afférentes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4- Enfance – petite enfance / convention d'objectifs et de financement relative au contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'allocations familiales et la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Francis LAGUERRE

Par délibération du 8 janvier 2020, la communauté d'agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », et notamment la définition et la mise en œuvre d'une politique globale de la petite enfance et de l'enfance.

La Caisse nationale d'allocations familiales a mis en place des contrats enfance et jeunesse visant à optimiser et à soutenir financièrement la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

La Caisse d'allocations familiales de l'Ariège et la communauté de communes du canton de Varilhes ont signé des conventions d'objectifs et de financement relatives aux contrats enfance et jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 pour les multi-accueils de Crampagna, Varilhes, Verniolle, le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) de Varilhes, la ludothèque de Varilhes, l'accueil de loisirs sans hébergement de Varilhes, et le poste de coordination petite enfance - enfance.

Considérant le nouveau périmètre d'intervention issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Foix et du canton de Varilhes ;

Considérant le développement du multi-accueil de Montgailhard et l'ouverture de ses nouveaux bâtiments le 2 septembre 2019, permettant de bénéficier dorénavant d'une extension du dispositif du contrat enfance jeunesse pour cette structure ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes a signé le 7 janvier 2020 avec CAF de l'Ariège la convention territoriale globale, que ce nouveau dispositif intégrera les contrats enfance jeunesse, mais que, en attendant la mise en œuvre de la convention territoriale globale, il est nécessaire de re-contractualiser au titre du contrat enfance jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 ;

Il est proposé :

1. **D'APPROUVER** la signature d'une convention d'objectifs et de financement contrat enfance et jeunesse avec la CAF de l'Ariège pour les multi-accueils de Crampagna, Montgailhard, Varilhes, Verniolle, le relais d'assistants maternels de Varilhes, le LAEP de Varilhes, la ludothèque de Varilhes, l'ALSH extrascolaire de Varilhes et de Verniolle, et le poste de coordination petite enfance-enfance ;
2. **DE PRÉCISER** que la durée de ladite convention couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 ;
3. **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

5- Tourisme / désaffectation du domaine public du bâtiment abritant le restaurant des Forges de Pyrène

Rapporteur : Pierre VILLE

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'animation du bar restaurant des Forges de Pyrène, confié le 16 mars 2014 à la SARL Le Relais des Forges, a pris fin le 31 mai 2019. Depuis cette date le site est fermé et de ce fait n'est plus affecté à un service public.

La communauté d'agglomération rappelle sa volonté de louer prochainement ce bâtiment dans le cadre d'un bail commercial, ce qui nécessitera le déclassement du bien.

Les termes de la jurisprudence rappellent qu'il convient de procéder en deux temps et par deux actes spécifiques : le premier de désaffectation, le second de déclassement.

Il convient donc dans un premier temps de désaffecter le bien concerné constitué d'un bâtiment de 326 m² et d'une terrasse attenante de 73 m², partie de la parcelle AI n°20, tel que figurant sur le plan annexé.

Il est proposé :

1. **DE CONSTATER** que depuis le 1^{er} juin 2019 et le terme de la délégation de service public, le bien situé aux Forges de Pyrène (Montgailhard) constitué d'un bâtiment de 326 m² et d'une terrasse attenante de 73 m², partie de la parcelle AI n°20, tels que figurant sur le plan ci-annexé, n'est plus affecté à un service public ;
2. **DE DECIDER** de la désaffectation de ce bien ;
3. **D'AUTORISER** le président à engager les démarches et les procédures et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adopté à la majorité

6- Tourisme / approbation du budget primitif pour 2020 et attribution d'une subvention à l'EPIC Office de tourisme

Rapporteur : Pierre VILLE

L'article L. 2231-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le budget de l'Office de tourisme doit, après sa présentation au comité de direction pour délibération, être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Vu le budget primitif de l'EPIC Office de tourisme Foix-Ariège-Pyrénées pour 2020 ;

Les dépenses et les recettes du budget primitif 2020 de l'EPIC Office de tourisme s'équilibrent de la manière suivante :

	BP 2020
Chapitre 011 – Charges à caractère général	426 806,00
Chapitre 012 – Charges de personnel	775 000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	15,00
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>13 980,00</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 215 801,00
Chapitre 70 – Produits des services	405 000,00
Chapitre 74 – Dotations et participations	744 000,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	66 701,00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	100,00
Chapitre 002 – Excédent reporté	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 215 801,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00
	BP 2020
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	6 093,28
Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté	47 913,46
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	54 006,74
Chapitre 10 – Fonds et réserves	40 027,26
... dont 1068 - affectation du résultat	40 027,26
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>13 979,48</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	54 006,74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00

Considérant que sans le versement d'une subvention, l'EPIC Office de tourisme serait contraint d'augmenter ses tarifs de manière excessive ;

Qu'ainsi, le budget de l'EPIC Office de tourisme doit, pour être équilibré, bénéficier d'une subvention annuelle de fonctionnement en année pleine de 708.000 €.

Il est proposé :

1. **D'APPROUVER** le budget primitif de l'EPIC Office de tourisme dont les sections d'équilibrent à 1.215.801 € en fonctionnement et 54.006,74 € en investissement ;
2. **D'ATTRIBUER** à l'EPIC Office de tourisme une subvention de fonctionnement pour 2020 d'un montant de 708.000 € ;
3. **DE DIRE** que le versement de cette subvention interviendra conformément à l'échéancier prévu dans la convention d'objectif ;
4. **DE DIRE** que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif du budget principal de la communauté d'agglomération pour 2020 au chapitre 65 – article 657364.

Adopté à la majorité

7- Mobilités / contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain de voyageurs et de transport à la demande – avenant n°1

Rapporteur : Francis AUTHIE

Le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 27 février 2019, le principe de poursuivre l'exercice de la compétence transport urbain sur le mode d'une délégation de service public pour l'exploitation de la navette urbaine et du transport à la demande, pour une durée de contrat de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable 2 fois par période d'un an.

Par délibération du 6 novembre 2019, le conseil communautaire a attribué à la société Transdev Occitanie Ouest la délégation de service public pour l'exploitation de la navette urbaine et du transport à la demande à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il convient de procéder aux modifications suivantes (sans impact financier) :

- déplacer le point d'arrêt « avenue de Ferrières » (sens parvis) vers une implantation allée du docteur Voivenel et d'acter la modification du tracé de la ligne n° 2 engendrée par ce déplacement ;
- préciser les modalités de versement des compensations financières des réductions et gratuités liées à la vente des titres de transport accordées par le Conseil départemental de l'Ariège.

Il est proposé :

1. **D'APPROUVER** l'avenant n°1 modifiant l'implantation du point d'arrêt « avenue de Ferrières », le nouvel itinéraire de la ligne n°2 de la navette F'bus, ainsi que les modalités de versement des compensations financières des réductions et gratuités liées à la vente des titres de transport ;
2. **DE PRÉCISER** que l'application de cette modification sera effective à compter du 9 mars 2020 ;
3. **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain de voyageurs et de transport à la demande ;
4. **DE PRÉCISER** que ces adaptations n'ont pas d'incidences financières.

Adopté à l'unanimité

8- Habitat / aide financière attribuée à la SCP Un toit pour tous pour la production de dix logements en accession sociale sur la commune de Ferrières-sur-Ariège

Rapporteur : Monsieur le Président

Le conseil communautaire a défini, par délibération du 8 janvier 2020, l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat ».

Par délibération en date du 11 décembre 2019, le conseil communautaire a adopté le premier programme local de l'habitat (2020-2025), qui précise notamment que la communauté d'agglomération s'engage à attribuer une aide financière à l'organisme HLM pour la production de logements en accession sociale à la propriété.

Ces aides sont apportées à hauteur de 10.000 € / logement en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de Foix, et de 6.000 € / logement hors QPV de Foix.

Par courrier du 4 février 2020, le président de la SCP d'HLM Un toit pour tous a sollicité la communauté d'agglomération pour une aide financière à apporter sur le projet de construction de dix logements en accession sociale à la propriété, situé Chemin des Eychartous au lieu-dit La Plaine à Ferrières-sur-Ariège. La note annexée au courrier précise que l'opération consiste à construire 10 pavillons (4 T3 en RDC et 6 T4 en R+1, avec garages accolés).

Le calendrier prévisionnel de réalisation prévoit une réception des travaux au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Il est proposé :

1. **D'ACTER** le projet transmis par la SCP d'HLM Un toit pour tous, ci-annexé ;
2. **DE DECIDER**, par anticipation du règlement d'attribution des aides financières, d'attribuer 60.000 € (6.000 € x 10 logements) à la SCP d'HLM Un toit pour tous, à réception des travaux ;
3. **DE DIRE** que les crédits seront prévus à l'article 20422 du budget primitif pour 2020 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

9- Habitat / signature de la convention intercommunale d'attribution

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du 13 décembre 2017, le conseil communautaire a créé la conférence intercommunale du logement (CIL), dont les orientations doivent être déclinées dans une convention intercommunale du logement (CIA).

La CIA précise les objectifs et les engagements de chaque partenaire signataire (communauté d'agglomération, Etat, bailleur social (OPH), Action Logement, SoliHa, conseil départemental), à travers les trois orientations suivantes :

- Améliorer les équilibres territoriaux de peuplement (avec entre autres pour l'OPH, de réaliser au minimum 25% d'attributions annuelles hors du quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de Foix, en faveur des ménages les plus défavorisés).
- Mieux répondre au relogement des publics prioritaires (en organisant notamment à l'échelle du territoire intercommunal, une instance d'examen des situations des ménages rencontrant des difficultés de relogement – cette instance pouvant être fusionnée avec la commission d'attribution des logements conventionnés très sociaux déjà en fonctionnement).
- Accompagner les parcours résidentiels des ménages.

Il est rappelé que la communauté d'agglomération s'est engagée à soutenir financièrement la production de logements locatifs (parc social public et parc privé conventionné) dans le cadre de son programme local de l'habitat.

La CIL réunie en séance plénière le 12 décembre 2019 et le comité responsable du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) réuni le 6 février 2020 ont émis un avis favorable à la CIA ;

Il est proposé :

1. **D'APPROUVER** la convention intercommunale d'attribution ci-annexée ;
2. **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention ;
3. **DE PRECISER** que les crédits sont ouverts au budget principal de l'exercice.

Adopté à l'unanimité

10- Finances / budget principal et budgets annexes - comptes de gestion du receveur municipal 2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2019 établis par le comptable public de la trésorerie du Pays

de Foix, trésorier de la communauté d'agglomération, sont soumis au conseil communautaire. Il est précisé que ces comptes de gestion concordent rigoureusement avec les comptes administratifs et présentent, comme ces derniers, les résultats suivants :

Budget principal	Excédent global de clôture de	3 914 842,86 €
Budget annexe résidence autonomie	Excédent global de clôture de	83 857,00 €
Budget annexe mobilité	Excédent global de clôture de	15 559,26 €
Budget annexe ateliers relais	Excédent global de clôture de	1 379,79 €
Budget annexe ZAE	Déficit global de clôture de	716 602,47 €

Il est proposé :

1. **DE DECLARER** que les comptes de gestion du budget principal et des budget annexes de la communauté d'agglomération, dressés pour l'exercice 2019 par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part ;
2. **D'AUTORISER** le président à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

11- Finances / budget principal - compte administratif 2019

Rapporteur : Monsieur le Président

L'exercice 2019 étant clos, le rapporteur informe les membres du conseil communautaire que le compte administratif pour 2019 du budget principal fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de **3.914.842,86 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2019	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019
011 - Charges à caractère général	3 267 792,00	2 635 763,50	0,00
012 - Charges de personnel	7 269 284,00	7 206 601,44	0,00
014 - Atténuation de produits	3 383 281,00	3 342 290,35	0,00
022 - Dépenses imprévues	1 700 000,00	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	9 171 721,67	9 170 894,77	0,00
66 - Charges financières	216 880,00	216 329,71	0,00
67 - Charges exceptionnelles	47 452,84	5 371,09	0,00
68 - Dot. aux amortissements et provisions	30 000,00	28 040,71	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 416 212,66	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 915 189,30	1 929 099,06	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 417 813,47	24 534 390,63	0,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 262 095,62	3 262 095,62	0,00
013 - Atténuations de charges	33 472,00	117 740,75	0,00
70 - Produits des services	2 073 146,00	2 254 302,80	0,00
73 - Impôts et taxes	14 467 177,09	14 758 333,14	0,00
74 - Dotations et participations	7 125 514,64	7 293 118,43	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	185 700,00	174 200,13	0,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	405 872,00	481 013,46	0,00
78 - Reprise sur provisions et amortissements	9 000,00	8 950,27	0,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	855 836,12	855 836,12	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 417 813,47	29 205 590,72	0,00
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	4 671 200,09	0,00
	Budget consolidé (BP + DM) 2019	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019
16 - Emprunts et dettes	498 273,00	494 098,72	0,00

20 - Immobilisations corporelles	171 579,20	127 947,36	2 220,00
204 - Subventions d'équipement versées	829 874,13	503 443,95	137 492,94
21 - Immobilisations corporelles	1 087 053,14	676 199,60	28 839,46
23 - Immobilisations en cours	2 771 610,41	1 621 941,16	600 808,41
Opérations votées	19 182,00	19 182,00	0,00
26 - Participations et créances assimilées	11 000,00	160,00	0,00
4581.. - Opérations pour compte de tiers	2 231 607,84	764 778,03	228 375,60
020 - Dépenses imprévues	480 455,72	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	855 836,12	855 836,12	0,00
041 - Opérations patrimoniales	301 139,08	270 765,21	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 257 610,64	5 334 352,15	997 736,41
001 - Solde d'exécution reporté	281 187,11	281 187,11	0,00
10 - Dotations, fonds et réserves	827 991,20	262 433,47	0,00
13 - Subventions d'investissement	2 526 735,57	1 264 565,38	1 330 976,85
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	1 920,00	0,00
4582.. - Opérations pour le compte de tiers	1 984 154,72	568 024,69	346 970,40
024 - Produits de cessions	1,00	0,00	0,00
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	1 416 212,66	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 915 189,30	1 929 099,06	0,00
041 - Opérations patrimoniales	301 139,08	270 765,21	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 257 610,64	4 577 994,92	1 677 947,25
B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00	-756 357,23	680 210,84
C = A + B - RESULTAT DE CLOTURE	0,00	3 914 842,86	680 210,84

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie du Pays de Foix, trésorier de la communauté d'agglomération.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le président de la communauté d'agglomération ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ;

Il est proposé :

1. **DE DONNER ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires ;
2. **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **DE DONNER QUITUS** au président pour sa gestion pour l'exercice 2019 ;
4. **D'APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité

12- Finances / budget annexe « résidence autonomie » - compte administratif 2019

Rapporteur : Monsieur le Président

L'exercice 2019 étant clos, le rapporteur informe les membres du conseil communautaire que le compte administratif pour 2019 du budget annexe de la résidence autonomie fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de **83.857 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2019	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019
011 – Groupe 1 – Exploitation courante	153 900,00	125 329,12	18 456,45
012 – Groupe 2 – Charge de personnel	268 000,00	267 604,06	0,00

016 – Groupe 3 – Dépenses liées à la structure	130 400,00	107 461,15	314,38
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	552 300,00	500 394,33	18 770,83
017 – Groupe 1 – Produits de la tarification	550 000,00	521 209,77	0,00
018 – Groupe 2 – Autres produits d'exploitation	2 300,00	11 557,59	0,00
019 – Groupe 3 – Produits financiers	0,00	1 933,07	0,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	552 300,00	534 700,43	0,00
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	34 306,10	-18 770,83

	Budget consolidé (BP + DM) 2019	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019
16 – Emprunts et dettes	8 000,00	1 486,50	0,00
21 – Immobilisations corporelles	65 700,00	8 555,57	32 703,16
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	73 700,00	10 042,07	32 703,16
001 – Solde d'exécution reporté	45 099,86	45 099,86	0,00
10 – Dotations, fonds et réserves	8 900,14	2 527,88	0,00
16 – Emprunts et dettes	8 000,00	2 085,60	0,00
28 – Amortissements des immobilisations	11 700,00	9 879,63	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	73 700,00	59 592,97	0,00
B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00	49 550,90	-32 703,16
C = A + B - RESULTAT DE CLOTURE	0,00	83 857,00	-51 473,99

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie du Pays de Foix, trésorier de la communauté d'agglomération.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le président de la communauté d'agglomération ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ;

Il est proposé :

1. **DE DONNER ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires ;
2. **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **DE DONNER QUITUS** au président pour sa gestion pour l'exercice 2019 ;
4. **D'APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité

13- Finances / budget annexe « ateliers relais » - compte administratif 2019

Rapporteur : Monsieur le Président

L'exercice 2019 étant clos, le rapporteur informe les membres du conseil communautaire que le compte administratif pour 2019 du budget annexe ateliers relais fait ressortir un excédent global de clôture de **1.379,79 €**.

Budget consolidé	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019

	(BP + DM) 2019		
011 – Charges à caractère général	20 000,00	19 651,00	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	1 234,80	0,00	0,00
66 – Charges financières	23 700,00	23 680,24	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	44 934,80	43 331,24	0,00
002 – Résultat reporté	1 234,80	1 234,80	0,00
70 – Produits des services	20 000,00	19 651,00	0,00
76 – Produits financiers	23 700,00	23 680,24	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	44 934,80	44 566,04	0,00
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 234,80	0,00

	Budget consolidé (BP + DM) 2019	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019
16 – Emprunts et dettes	40 650,00	40 646,56	0,00
21 – Immobilisations corporelles	144,99	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 794,99	40 646,56	0,00
001 – Solde d'exécution reporté	144,99	144,99	0,00
27 – Autres immobilisations financières	40 650,00	40 646,56	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 794,99	40 791,55	0,00
B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00	144,99	0,00
C = A + B - RESULTAT DE CLOTURE	0,00	1 379,79	0,00

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie du Pays de Foix, trésorier de la communauté d'agglomération.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le président de la communauté d'agglomération ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ; Il est proposé :

1. **DE DONNER ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires ;
2. **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **DE DONNER QUITUS** au président pour sa gestion pour l'exercice 2019 ;
4. **D'APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité

14- Finances / budget annexe « mobilité » - compte administratif 2019

Rapporteur : Monsieur le Président

L'exercice 2019 étant clos, le rapporteur informe les membres du conseil communautaire que le compte administratif pour 2019 du budget annexe mobilité fait ressortir un excédent global de clôture de **15.559,26 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2019	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019
011 – Charges à caractère général	273 430,67	267 081,99	0,00

012 – Charges de personnel	8 000,00	7 958,42	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	4,00	0,00	0,00
022 - Dépenses imprévues	22 500,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	303 934,67	275 040,41	0,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté	4 237,67	4 237,67	0,00
70 – Produits des services	3 000,00	1 602,85	0,00
74 – Dotations et participations	39 197,00	27 259,00	0,00
75 – Autres produits de gestion courante	0,00	0,15	0,00
77 – Produits exceptionnels	257 500,00	257 500,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	303 934,67	290 599,67	0,00
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	15 559,26	0,00
C = A - RESULTAT DE CLOTURE	0,00	15 559,26	0,00

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie du Pays de Foix, trésorier de la communauté d'agglomération.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le président de la communauté d'agglomération ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ; Il est proposé :

1. **DE DONNER ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires ;
2. **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **DE DONNER QUITUS** au président pour sa gestion pour l'exercice 2019 ;
4. **D'APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité

15- Finances / budget annexe « zones d'activités économiques » - compte administratif 2019

Rapporteur : Monsieur le Président

L'exercice 2019 étant clos, le rapporteur informe les membres du conseil communautaire que le compte administratif pour 2019 du budget annexe zones d'activités économiques fait ressortir un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de **716.602,47 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2019	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019
011 – Charges à caractère général	1 762 309,35	1 475 074,09	278 624,78
65 – Autres charges de gestion courante	2,00	0,00	0,00
66 – Charges financières	19 000,00	16 462,84	0,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	994 688,65	994 688,65	0,00
043 – Opérations d'ordre dans la section	19 000,00	17 462,84	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 795 000,00	2 503 688,42	278 624,78
70 – Produits des services	53 556,00	57 228,00	0,00
75 – Autres produits de gestion courante	2,00	1,29	0,00
77 – Produits exceptionnels	848 047,00	168 903,34	687 047,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	2 651 442,00	2 428 997,58	0,00

<i>043 – Opérations d'ordre dans la section</i>	<i>19 000,00</i>	<i>17 462,84</i>	<i>0,00</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 572 047,00	2 672 593,05	687 047,00
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	777 047,00	168 904,63	408 422,22
	Budget consolidé (BP + DM) 2019	Compte administratif 2019	Restes à réaliser 2019
001 – Solde d'exécution reporté	338 256,18	338 256,18	0,00
16 – Emprunts et dettes	120 743,82	120 105,11	0,00
<i>040 – Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>2 651 442,00</i>	<i>2 428 997,58</i>	<i>0,00</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 110 442,00	2 887 358,87	0,00
10 – Dotations, fonds et réserves	7 163,12	7 163,12	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 331 543,23	1 000 000,00	0,00
<i>040 – Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>994 688,65</i>	<i>994 688,65</i>	<i>0,00</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 333 395,00	2 001 851,77	0,00
B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-777 047,00	-885 507,10	0,00
C = A + B - RESULTAT DE CLOTURE	0,00	-716 602,47	408 422,22

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie du Pays de Foix, trésorier de la communauté d'agglomération.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le président de la communauté d'agglomération ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ;

Il est proposé :

1. **DE DONNER ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires ;
2. **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **DE DONNER QUITUS** au président pour sa gestion pour l'exercice 2019 ;
4. **D'APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité

16- Finances / budget principal - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Le président indique qu'après avoir examiné le compte administratif pour 2019 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **4.671.200,09 €** ;

Il est proposé :

1. **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
	En euros
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+1 409 104,47
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+3 262 095,62

C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	4 671 200,09
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	756 357,23
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	680 210,84
F. Besoin de financement = D + E	76 146,39
Affectation = C = G + H	4 671 200,09
G Affectation en réserve R 1068 en investissement	76 146,39
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
H. Report partiel en fonctionnement R 002	4 595 053,70
Déficit reporté D 002	0,00

Adopté à l'unanimité

17- Finances / budget annexe « zones d'activités économiques - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Le président indique qu'après avoir examiné le compte administratif pour 2019 du budget annexe des zones d'activités économiques, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **168.904,63 €** ;

Il est proposé :

- D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget annexe des zones d'activités économiques comme suit :

• AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
	En euros
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+168 904,63
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	168 904,63

D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		885 507,10
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement		408 422,22
F. Besoin de financement	= D + E	477 084,88
Affectation = C	= G + H	168 904,63
G Affectation en réserve R 1068 en investissement		168 904,63
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
H. Report partiel en fonctionnement R 002		0,00
Déficit reporté D 002		0,00

Adopté à l'unanimité

18- Finances / débat d'orientations budgétaires 2020

Rapporteur : Monsieur le Président

La circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précise que la teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée.

Le président présente au conseil communautaire les grandes orientations du budget primitif pour 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

Il est proposé :

1. **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget primitif pour 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Adopté à l'unanimité
